

14 novembre 2008

Prothèses dentaires : la sécurité des patients, une priorité absolue

Contacts :

Jean-Claude Michel
président
06 64 73 81 20
jcmichel01@aol.com

Julie Alseda
chargée de communication
01 56 79 20 45
alseda@cnsd.fr

La CNSD est particulièrement étonnée par la campagne actuelle de dénigrement et de désinformation orchestrée sur l'origine et le coût de fabrication des prothèses dentaires au moment du débat du PLFSS 2009 qui se préoccupe notamment de l'amélioration de l'information du patient. Tout ceci contribue à créer un climat de suspicion qui tend à décrédibiliser la profession de chirurgien-dentiste en affirmant sans aucune preuve scientifique que la sécurité des patients ne serait pas assurée. Une enquête* TNS Healthcare énonce pourtant que 97% des français s'accordent à dire que leur chirurgien-dentiste est compétent et ils sont 94% à avoir confiance dans la démarche qualité et la sécurité du cabinet dentaire.

La CNSD rappelle que le chirurgien-dentiste est responsable de la sécurité de ses patients

Dans un contexte de mondialisation des pratiques commerciales et des outils de production, la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD) rappelle que quelque soit l'origine de fabrication des prothèses dentaires, dispositif médical sur mesure, qu'elles soient on non importées, le chirurgien-dentiste est seul responsable du traitement global et de son suivi et qu'à ce titre il est de sa responsabilité civile, professionnelle et médicale de préserver et de garantir avant tout la sécurité de ses patients.

La CNSD souhaite un meilleur contrôle qualité sur les prothèses dentaires, qu'elles soient importées ou non

Pour ces raisons, la CNSD a proposé il y a quelques mois à l'Union Nationale Patronale des Prothésistes Dentaires (UNPPD) de créer un label qualité « prothèses d'origine européenne » pour informer en toute transparence les patients sur l'origine de leurs prothèses dentaires.

A ce jour la CNSD n'a pas obtenu de réponse des prothésistes dentaires sur ces propositions et elle le déplore.

Cette disposition complèterait la fiche de traçabilité obligatoire mise en place dès 1998 dans le cadre de la directive 93/42 pour chaque prothèse importée ou non qui certifie l'usage de produits et matériaux répondant à des normes strictes et définies.

Pour faire cesser ces rumeurs infondées, la CNSD a pris l'initiative de demander à l'Association Dentaire Française (ADF) de faire analyser par un laboratoire certifié et indépendant des prothèses dentaires notamment d'importation. Cette analyse aura pour but de déterminer si ces prothèses respectent les normes de sécurité et de qualité avec pour finalité d'assurer la sécurité sanitaire des patients.

**Cette enquête téléphonique a eu lieu du 22 au 23 juillet auprès de 480 individus âgés de 18 ans et plus représentatifs de la population française en termes de sexe, âge, profession du chef de ménage, régions et catégories d'agglomération.*

confédération nationale des syndicats dentaires
le syndicat de tous les chirurgiens-dentistes